



**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU SPORT
BOULES**

Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules



Copie à :
Chrono
Comité directeur

adresse
63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

téléphone
04 78 52 22 22

internet
www.ffsb.fr

email daf@ffboules.fr

numéro SIRET
779 825 744 00039

code NAF
9312 Z

Bernard DAUBARD
Président de la F.F.S.B

à

MM. les présidents de LBR
Mmes, MM. les présidents de CBD

Réf : BD/XM/039

Objet : Contrat d'assurance RC

Villeurbanne, le 6 février 2025

Madame la présidente, Monsieur le président,

Comme je vous l'indiquais au moment de la diffusion de la fiche des tarifs 2024/2025, la cotisation d'assurance Responsabilité civile/Accident corporel était susceptible d'évoluer à la hausse en raison d'une forte sinistralité dans notre fédération sur la saison écoulée et des discussions étaient en cours avec l'assureur et la compagnie.

3 décès de licenciés survenus dans le cadre de la pratique bouliste ont effectivement été pris en charge et indemnisés par l'assurance en 2023/2024 dans le contexte déjà fortement inflationniste du secteur de l'assurance.

Les échanges avec le cabinet d'assurance et la compagnie MMA ont consisté pour la Fédération à obtenir un maintien de la prime quitte à revoir le montant de certaines garanties jugées plutôt généreuses pour une cotisation annuelle de 1,20 €.

Cette option a été écartée par la compagnie dans la mesure où le contrat Responsabilité civile/Accident corporel est un contrat cadre applicable à d'autres fédérations sportives qui ne permet pas d'adaptations à la carte.

Aussi, pour le compte de la saison 2024/2025, la cotisation découlant de ce contrat augmente de 0,20 € et sera donc facturée 1,40 €.

De nouvelles discussions sont en cours avec le cabinet d'assurance qui consulte d'autres compagnies pour tenter de nous proposer de meilleures conditions.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le président, l'expression de mes cordiales salutations.

Bernard DAUBARD